

Objet : Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

Réseaux : Communauté française.
Niveaux et Services : Promotion sociale : secondaire et supérieur type court.
Période : Année scolaire 2007-2008.

Aux chefs des établissements d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

Pour information :

Aux syndicats du personnel enseignant.

Autorités : D.G.P.E.C.F.

Signataire : Bernard GORET

Gestionnaires : D.G.P.E.C.F.

Personnes ressources : Sébastien NENNEN. (02 / 413.23.73) et Guy PATRIS (02 / 413.39.45)

Renvoi(s) :

Nombre de pages (textes) : 2

Nombre de pages (annexe) : 9

Téléphone pour duplicata :

Mots-clés : candidature, promotion sociale, emplois vacants.

OBJET : *Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.*

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 15 mai 2007, contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française, pour l'année scolaire 2007-2008.

Les candidatures doivent être introduites, sous peine de nullité, par envoi recommandé à la poste, le mercredi 6 juin 2007 au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la Carrière des personnels
Monsieur Bernard GORET
Bureau 3 E 306
Boulevard Léopold II, 44
1080 Bruxelles**

Je vous invite à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux membres du personnel concernés, en fonction dans votre établissement.

Il y a lieu d'être **attentif** aux différentes possibilités évoquées dans la rubrique concernant l'introduction des candidatures.

J'insiste sur l'importance d'attirer l'attention des temporaires protégés désignés dans votre établissement que leur candidature ne doit pas nécessairement se limiter au(x) seul(s) emploi(s) qu'ils occupent en leur qualité de temporaire protégé dans votre établissement. En effet, ils ont également **le droit de postuler** dans d'autres établissements où ils ne sont pas désignés actuellement, des emplois vacants de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) ils ont obtenu une désignation, pendant l'année scolaire 2005-2006 et/ou l'année scolaire 2006-2007 en qualité de temporaire protégé.

Je vous signale enfin que l'avis qui est publié au Moniteur belge du 15 mai 2007 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple information fournie aux chefs d'établissement et n'a donc aucun caractère officiel.

Des renseignements complémentaires au sujet de la présente circulaire peuvent être obtenus auprès de M. Sébastien NENNEN (02/413.23.73) ou de M. Guy PATRIS (02/413.39.45).

A l'avance, je vous en remercie.

Le Directeur général f.f.,

Bernard GORET.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel aux candidats à une nomination à titre définitif dans des emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française.

(année scolaire 2007-2008)

* * *

Le présent appel est lancé conformément aux dispositions de l'article 46 sexies de l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements

Il vise les emplois vacants des fonctions de recrutement à pourvoir par nomination à titre définitif dans les Instituts d'enseignement de promotion sociale organisés par la Communauté française et est destiné aux seuls membres du personnel qui ont effectivement exercé des prestations en qualité de temporaire protégé pendant l'année scolaire 2005-2006 et/ou l'année scolaire 2006-2007.

CONDITIONS REQUISES :

Dans l'enseignement de promotion sociale, nul ne peut être nommé à titre définitif dans un établissement et une fonction considérés s'il ne remplit les conditions suivantes :

- 1° être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté économique européenne sauf dérogation accordée par le Gouvernement ;
- 2° être de conduite irréprochable ;
- 3° jouir des droits civils et politiques ;
- 4° avoir satisfait aux lois sur la milice ;
- 5° posséder les aptitudes physiques fixées par le Gouvernement ;
- 6° être désigné, ou l'avoir été au cours des 4 années scolaires qui précèdent l'appel à nomination, en qualité de temporaire protégé dans la fonction dans laquelle l'emploi est déclaré vacant ;
- 7° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires d'un rapport défavorable d'un chef d'établissement ou de l'inspection compétente ;
- 8° ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par le pouvoir organisateur ou par tout autre pouvoir organisateur d'un autre réseau ;
- 9° avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats.

Un rapport défavorable couvrant moins de 100 périodes de prestation n'est pas pris en compte s'il est suivi d'un rapport favorable dans la fonction considérée couvrant au moins 400 périodes.

LISTE DES EMPLOIS VACANTS

Abréviations

CG : cours généraux

CT : cours techniques

PP : pratique professionnelle

CTPP : cours techniques de pratique professionnelle

DI : degré inférieur du secondaire

DS : degré supérieur du secondaire

STC : supérieur de type court

Simultané : si pour deux emplois relatifs à la même fonction dans le même établissement, le terme **OUI** apparaît dans la dernière colonne, cela signifie qu'ils ne peuvent être attribués au même candidat ; mais, ils peuvent être demandés tous les deux par un candidat.

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
317	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG MATHÉMATIQUES	DS	64	
318	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG PHYSIQUE	DS	64	
319	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG CHIMIE-BIOLOGIE	DS CHIMIE	48	
320	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG HISTOIRE	DS	64	
321	1	BRAINE-L'ALLEUD	CG LANGUES GERMANIQUES	DI NEERLANDAIS	156	
322	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	80	
323	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	DS	168	
324	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT DROIT	DS	80	
325	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT INFORMATIQUE	DS	150	
326	1	BRAINE-L'ALLEUD	CT BUREAUTIQUE	DS	158	
327	1	BRAINE-L'ALLEUD	PP HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	220	
328	1	EVERE	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	DS	88	
329	1	EVERE	CT DROIT	DS	40	
330	1	EVERE	CT NURSING / SOINS INFIRMIERS	DS	136	
331	1	EVERE	CTPP ECONOMIE DOMESTIQUE/ECONOMIE MENAGERE	DS	104	
332	1	EVERE	PP NURSING / SOINS INFIRMIERS	DS	62	
333	1	EVERE	SURVEILLANT-EDUCATEUR	VOLUME HORAIRE HEBDOMADAIRE	36	
334	1	UCCLE	SURVEILLANT-EDUCATEUR	VOLUME HORAIRE HEBDOMADAIRE	36	
335	1	WOLUWE	CG 3EME ET 4EME LANGUE SI ROMANE	DI ITALIEN	120	
336	2	ATH	CG LANGUES GERMANIQUES	DS NEERLANDAIS	120	
337	2	ATH	CT TOPOGRAPHIE	STC	100	
338	2	ATH	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	DS	88	
339	2	ATH	CT DROIT	DS	40	
340	2	MOUSCRON	CS STENODACTYLOGRAPHIE	DS	120	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
341	2	PERUWELZ	CG MATHEMATIQUES	STC	80	
342	2	PERUWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	DI NEERLANDAIS	120	
343	2	PERUWELZ	CT MATHEMATIQUES	STC	96	
344	2	PERUWELZ	CT FRANÇAIS/COMMUNICATION	STC FRANÇAIS	40	
345	2	PERUWELZ	CT MECANIQUE	STC	94	
346	2	PERUWELZ	CT ARTS APPLIQUES	DI	80	
347	2	PERUWELZ	CT INFORMATIQUE	STC	312	
348	2	PERUWELZ	CT BUREAUTIQUE	DS	40	
349	2	PERUWELZ	PP CARROSSERIE	DS	144	
350	2	PERUWELZ	PP ARTS APPLIQUES	DS	240	
351	2	TOURNAI	CG LANGUES DES SIGNES	DI	120	
352	2	TOURNAI	CT DROIT	STC	60	
353	3	COLFONTAINE	CG MATHEMATIQUES	STC	40	
354	3	COLFONTAINE	CG LANGUES ROMANES	STC FRANÇAIS	40	
355	3	COLFONTAINE	CT MATHEMATIQUES	STC	80	
356	3	COLFONTAINE	CT MATHEMATIQUES	DS	160	
357	3	COLFONTAINE	CT MECANIQUE	DS	176	
358	3	COLFONTAINE	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	STC	64	
359	3	COLFONTAINE	CT INFORMATIQUE	DS	50	
360	3	DOUR	CG MATHEMATIQUES	DS	40	
361	3	DOUR	CT FRANÇAIS/COMMUNICATION	STC FRANÇAIS	40	
362	3	DOUR	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	STC	208	
363	3	DOUR	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	DS	128	
364	3	DOUR	CT DROIT	STC	138	
365	3	DOUR	CT DROIT	DS	40	
366	3	DOUR	CT INFORMATIQUE	STC	40	
367	3	DOUR	CT BUREAUTIQUE	DS	80	
368	3	FRAMERIES	CT ECONOMIE MENAGERE	DS	72	
369	3	FRAMERIES	CT DIETETIQUE	DS	80	
370	3	FRAMERIES	CT LANGUE ANGLAISE	DI	60	
371	3	FRAMERIES	CT BUREAUTIQUE	DS	120	
372	3	FRAMERIES	CT SCIENCES SOCIALES	DI	220	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
373	3	FRAMERIES	CTPP ECONOMIE DOMESTIQUE/ECONOMIE MENAGERE	DS	208	
374	3	FRAMERIES	PP NURSING / SOINS INFIRMIERS	DS	124	
375	3	JEMAPPES	CG SCIENCES	DI	40	
376	3	JEMAPPES	CG PHYSIQUE	DS	60	
377	3	JEMAPPES	CG CHIMIE-BIOLOGIE	DS	220	
378	3	JEMAPPES	CG HISTOIRE	DI	40	
379	3	JEMAPPES	CG GEOGRAPHIE	DI	40	
380	3	JEMAPPES	CG SCIENCES ECONOMIQUES	DI	40	
381	3	JEMAPPES	CT FRANÇAIS/COMMUNICATION	STC FRANÇAIS	70	
382	3	JEMAPPES	CT DIETETIQUE	DS	40	
383	3	JEMAPPES	CT ARTS APPLIQUES	DI	160	
384	3	JEMAPPES	CT INFORMATIQUE	DS	310	
385	3	JEMAPPES	CTPP ECONOMIE DOMESTIQUE/ECONOMIE MENAGERE	DS	104	
386	3	JEMAPPES	PP MECANIQUE AUTOMOBILE	DI	158	
387	3	JEMAPPES	PP NURSING / SOINS INFIRMIERS	DS	62	
388	3	JEMAPPES	PP BIO-ESTHETIQUE	DI	72	
389	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	STC NEERLANDAIS	160	
390	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	DS NEERLANDAIS	120	
391	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	STC ANGLAIS	160	
392	4	MORLANWELZ	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	240	
393	4	MORLANWELZ	CS STENODACTYLOGRAPHIE	STC	160	
394	4	MORLANWELZ	CS STENODACTYLOGRAPHIE	DS	98	
395	4	MORLANWELZ	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	STC	90	
396	4	MORLANWELZ	CT DROIT	STC	172	
397	4	MORLANWELZ	CT INFORMATIQUE	STC	160	
398	4	MORLANWELZ	CT ECONOMIE MENAGERE	DS	60	
399	4	MORLANWELZ	PP NURSING/SOINS INFIRMIERS	DS	62	
400	4	PHILIPPEVILLE	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	STC	40	
401	4	PHILIPPEVILLE	CT DROIT	STC	40	
402	4	PHILIPPEVILLE	CT DROIT	DS	40	
403	4	RANCE	CT INFORMATIQUE	DS	60	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
404	4	THUIN	CT BUREAUTIQUE	DS	64	
405	4	THUIN	CT NURSING / SOINS INFIRMIERS	DS	40	
406	5	VERVIERS	PP ART FLORAL	DI	52	
407	5	SOUMAGNE	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DI	80	
408	5	SOUMAGNE	CT HOTELLERIE-CUISINE-SALLE	DS	80	
409	6	ALLEURS	CG 1ERE ET 4EME LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS ESPAGNOL	120	
410	6	GRACE-HOLLOGNE	CS STENODACTYLOGRAPHIE	DS	40	
411	6	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	CT MENUISERIE	DI	480	
412	6	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	CTPP COUPE-COUTURE	DS	240	
413	6	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	CT ECONOMIE MENAGERE	DS	48	
414	6	WAREMME	CG LANGUES ROMANES	STC FRANCAIS	120	
415	6	WAREMME	CG LANGUES GERMANIQUES	STC NEERLANDAIS	80	
416	6	WAREMME	CG 3EME ET 4EME LANGUE SI ROMANE	DI ESPAGNOL	120	
417	6	WAREMME	CG 1ERE ET 4EME LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS ESPAGNOL	120	
418	6	WAREMME	CT MATHEMATIQUES	STC	72	
419	7	ARLON	CG 1ERE ET 4EME LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS ITALIEN	120	
420	7	ARLON	CT MENUISERIE	DI	132	
421	7	ARLON	PP MENUISERIE	DI	472	
422	7	LIBRAMONT	CT ART FLORAL	DI	96	
423	7	LIBRAMONT	CT ECONOMIE MENAGERE	DS	92	
424	7	LIBRAMONT	CT BOULANGERIE-PATISSERIE	DI	62	
425	7	LIBRAMONT	CT DIETETIQUE	DS	40	
426	7	LIBRAMONT	CT NURSING / SOINS INFIRMIERS	DS	146	
427	7	LIBRAMONT	CTPP ECONOMIE DOMESTIQUE/ECONOMIE MENAGERE	DS	104	
428	7	LIBRAMONT	PP BOULANGERIE-PATISSERIE	DI	170	
429	7	LIBRAMONT	PP NURSING / SOINS INFIRMIERS	DS	62	
430	7	MARCHE	CG MATHEMATIQUES	DS	60	
431	7	MARCHE	CG FRANCAIS	DI	240	
432	7	MARCHE	CG LANGUES GERMANIQUES	DI NEERLANDAIS	240	
433	7	MARCHE	CG LANGUES GERMANIQUES	DS NEERLANDAIS	80	
434	7	MARCHE	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	240	

N° d'emploi	Zone	I.E.P.S.C.F. de	Fonction	Mention complémentaire	Périodes vacantes	Simultanéité
435	7	MARCHE	CG 3EME ET 4EME LANGUE SI ROMANE	DI ITALIEN	120	OUI
436	7	MARCHE	CG 3EME ET 4EME LANGUE SI ROMANE	DI ITALIEN	120	OUI
437	7	MARCHE	CG 1ERE ET 4EME LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS ITALIEN	120	
438	7	MARCHE	CT SCIENCES COMMERCIALES/SCIENCES ECONOMIQUES	DS	88	
439	7	MARCHE	CT DROIT	DS	40	
440	7	MARCHE	CT BUREAUTIQUE	DS	120	
441	8	DINANT	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ANGLAIS	240	
442	8	DINANT	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	240	OUI
443	8	DINANT	CG LANGUES GERMANIQUES	DS ANGLAIS	240	OUI
444	8	DINANT	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ALLEMAND	120	
445	8	DINANT	CG 3EME ET 4EME LANGUE SI ROMANE	DI ESPAGNOL	240	
446	8	DINANT	CT DINANDERIE	DI	56	
447	8	DINANT	CT ENOLOGIE	DS	140	
448	8	DINANT	CT DROIT	DS	40	
449	8	DINANT	CT INFORMATIQUE	DS	40	OUI
450	8	DINANT	CT INFORMATIQUE	DS	40	OUI
451	8	DINANT	PP MENUISERIE	DI	252	
452	8	NAMUR_CADETS	CG 1ERE ET 4EME LANGUE (LANGUES ROMANES)	DS FRANCAIS	120	
453	8	NAMUR_CADETS	CG LANGUES GERMANIQUES	DI ANGLAIS	240	
454	8	NAMUR_CADETS	CT HORLOGERIE	DI	80	
455	8	NAMUR_CADETS	CT CARROSSERIE	DI	48	
456	8	NAMUR_CADETS	CT SOUDAGE-CONSTRUCTIONS METALLIQUES	DI	64	
457	8	NAMUR_CADETS	CT PHOTOGRAPHIE	DS	160	OUI
458	8	NAMUR_CADETS	CT PHOTOGRAPHIE	DS	160	OUI
459	8	NAMUR_CADETS	CT DROIT	DS	40	
460	8	NAMUR_CADETS	PP HORLOGERIE-FINE MECANIQUE	DI	240	
461	8	NAMUR_CADETS	PP CARROSSERIE	DI	336	
462	8	NAMUR_CADETS	PP SOUDAGE-CONSTRUCTIONS METALLIQUES	DI	96	OUI
463	8	NAMUR_CADETS	PP SOUDAGE-CONSTRUCTIONS METALLIQUES	DI	144	OUI
464	8	NAMUR_CEFOR	CT DROIT	DS	40	

FORME DE LA CANDIDATURE :

La demande sera rédigée sur le formulaire de demande de nomination à titre définitif reproduit à la dernière page du présent appel.

INTRODUCTION DES CANDIDATURES :

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

**Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement
de la Communauté française
Direction de la Carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44 (3^{ème} étage) – bureau 3 E 306
1080 BRUXELLES.**

au plus tard le mercredi 6 juin 2007 (la date de la poste faisant foi).

Les candidatures doivent être introduites par une lettre recommandée à la poste et dans la forme et le délai fixés par le présent appel.

- Dans l'hypothèse où le candidat n'a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2005-2006 et/ou l'année scolaire 2006-2007 que dans une seule fonction, il ne pourra postuler qu'un ou plusieurs emplois de cette fonction.

Chacun des emplois de cette fonction sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

- Dans l'hypothèse où le candidat a obtenu une désignation en qualité de temporaire protégé au cours de l'année scolaire 2005-2006 et/ou l'année scolaire 2006-2007 dans plusieurs fonctions, il pourra postuler un ou plusieurs emplois dans chacune de ces fonctions.

Chacun des emplois (appartenant à l'une ou à l'autre des ces fonctions) sera repris selon un ordre de priorité dûment précisé dans le formulaire de candidature.

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES A L'APPEL

Cadre I

Le membre du personnel est autorisé à limiter sa charge de nomination à une charge incomplète dont le volume sera un multiple de 20.

Dans cette hypothèse, il indiquer par exemple « **Charge incomplète 18/20** » ou « **Charge incomplète 16/20** » ou « **Charge incomplète 10/20** » dans l'espace réservé à cet effet.

Pour une limitation à 18/20 sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 720/800es ou à 900/1000es ou encore, par exemple, à 360/800es + 450/1000es

Pour une limitation à 16/20 sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 640/800es ou à 800/1000es ou encore, par exemple, à 480/800es + 200/1000es

Pour une limitation à 10/20 sa demande de nomination sera limitée selon le cas à 400/800es ou à 500/1000es ou encore, par exemple, à 100/800es + 375/1000es

J'attire la particulière attention du membre du personnel qui bénéficierait déjà d'une nomination à titre définitif sur les dispositions de l'article 46 du décret de l'arrêté royal du 22 mars 1969 qui précisent : « le membre du personnel nommé à titre définitif à une fonction principale à prestations complètes dans l'enseignement de promotion sociale perd le bénéfice d'une nomination antérieure à une fonction principale, à prestations complètes ou incomplètes.

Si le membre du personnel est nommé à titre définitif dans plusieurs fonctions, le nombre total de périodes attribuées dans ces différentes fonctions ne peut pas dépasser le nombre minimum de périodes requis fixé à l'article 9, alinéas 1er et 2, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 1993 portant statut pécuniaire des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement de promotion sociale de la Communauté française. »

Cadre II

Dans l'hypothèse où le candidat postule sa nomination dans plusieurs emplois, cette colonne permet de déterminer l'ordre de priorité de chacun des emplois qu'il sollicitera dans la colonne suivante.

Cadre III

Le candidat indiquera le numéro de l'emploi vacant sollicité. La numérotation poursuit celle de la liste des emplois vacants reprise dans l'appel de l'année dernière.

Si le candidat sollicite sa nomination dans plusieurs emplois (il doit bien entendu être en mesure de les occuper tous), les heures vacantes que son classement lui permettrait d'obtenir lui seront attribuées pour l'ensemble des emplois sollicités.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'attribution du total des heures vacantes que son classement lui permet d'obtenir dépasserait une charge complète ou dépasserait la limitation de la charge sollicitée, les heures vacantes postulées seront attribuées d'abord dans le premier emploi sollicité ensuite dans le deuxième emploi sollicité et ainsi de suite selon l'ordre des emplois sollicités dans l'espace réservé à cet effet.

Le candidat a donc la possibilité de postuler des emplois (qu'il est nécessairement en mesure d'occuper) au sein d'établissements différents.

Cadre IV

Une candidature peut comporter une ou plusieurs fonctions.

Il s'agit bien entendu de la fonction pour laquelle (des fonctions pour lesquelles) le candidat a obtenu une désignation au cours de l'année scolaire 2005-2006 et/ou de l'année scolaire 2006-2007 en qualité de temporaire protégé.

Cadre V

Aucun commentaire particulier.

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF DANS UN (OU PLUSIEURS) EMPLOI(S) VACANT(S) D'UNE (OU DE PLUSIEURS) FONCTION(S) DE RECRUTEMENT POUR LAQUELLE (LESQUELLES) LE MEMBRE DU PERSONNEL A OBTENU UNE DESIGNATION A TITRE DE TEMPORAIRE PROTEGE AU COURS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2005-2006 ET/OU DE L'ANNEE SCOLAIRE 2006-2007.
(ANNEE SCOLAIRE 2007-2008)**

o NOM (Majuscules)	Epouse de :																						
o PRENOM																							
o MATRICULE	<table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>																						DATE DE NAISSANCE
o RUE	N° : Boite :																						
o CP	LOCALITE :																						
o TELEPHONE/GSM																							
o ADRESSE E-MAIL																							

Je signale ¹ que :

- je ne bénéficie d'aucune nomination à titre définitif dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).
- je bénéficie déjà actuellement d'une ou de plusieurs nominations à titre définitif dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française (prom soc, plein exercice, HE...).

A compléter en précisant la (les) fonction(s), la (ou les) fraction(s) horaire(s) de nomination ainsi que l' (les) établissement(s) concerné(s).

Fonction	Volume horaire	Etablissement
	/	
	/	
	/	

Cadre I

Dans l'éventualité où, en fonction de mon classement, je serais en droit d'obtenir tous les emplois postulés ci-dessous, je demande que ma candidature soit limitée à une charge totale de :

_ _ /20èmes

Cadre II	Cadre III	Cadre IV	Cadre V
Ordre de priorité des emplois vacants sollicités	Numéro de l'emploi vacant sollicité	Fonction <small>(Reprendre le libellé complet de la fonction sollicitée)</small>	Mention complémentaire <small>(à préciser uniquement dans les situations prévues dans la liste des emplois vacants)</small>
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Date :

Signature :

¹ Cocher la case correspondant à votre situation actuelle